

Animaux de travail (y compris les animaux de service/de thérapie et les chiens d'assistance)



Image credit: Adobe Stock

Sommaire : Les animaux de travail aident les gens dans leur vie quotidienne. Ils comprennent les animaux d'assistance (généralement un chien qui aide les autres), ainsi que les animaux de thérapie ("animal de soutien émotionnel").

Qu'est-ce qu'un animal de travail ?

Les animaux de travail aident les gens dans leur vie quotidienne.

Il existe différents types d'animaux de travail :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Animal de service : | <p>Un animal d'assistance, qui est généralement un chien, est un animal qui a été dressé pour aider une personne souffrant d'un handicap physique, d'une maladie du cerveau et/ou d'un problème de santé mentale. Les chiens d'assistance peuvent être dressés pour aider leur maître à accomplir des tâches spécifiques afin que celui-ci puisse être plus indépendant dans sa vie quotidienne. Les chiens d'assistance bénéficient de protections spéciales dans la loi, par exemple ils peuvent avoir accès à des endroits auxquels les autres animaux ne sont pas autorisés à accéder.</p> <p>La plupart des animaux de service sont des chiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiens d'aveugle : formés pour guider les personnes aveugles ou ayant des difficultés à voir. • Chiens entendants : entraînés à alerter une personne sourde ou malentendante au moyen de sons ressemblant à des alarmes incendie. • Chiens de service ou de mobilité : dressés pour faciliter la vie des gens en ouvrant des portes, en sonnant à des portes et en transportant des objets. • Chiens d'attaque : entraînés à avertir d'une attaque imminente, à monter la garde ou à obtenir de l'aide • Chiens d'assistance psychiatrique : entraînés pour soulager la détresse, obtenir des médicaments, activer des alertes médicales, éloigner le propriétaire de la foule, etc. |
| 2. Animal de thérapie : | <p>Un animal de thérapie (alias "animal de soutien émotionnel") est un animal qui a été dressé pour apporter de l'affection, du confort et du soutien aux personnes. Contrairement à un animal d'assistance, un animal thérapeutique a été dressé pour interagir avec différentes personnes, et pas seulement avec le maître-chien.</p> |

Termes

"Animaux d'assistance"

- L'expression "animaux d'assistance" est un terme utilisé au niveau international, et signifie la même chose que "animal de service".
- En Amérique du Nord, le terme principal utilisé est "animaux d'assistance", comme les "chiens d'assistance".

Vous voyez un chien d'assistance ? A faire et à ne pas faire

A faire

- N'oubliez pas qu'un chien d'assistance est un chien de travail - ce n'est pas un animal de compagnie ou un chien de compagnie ayant besoin de confort.
- Rendez votre environnement favorable aux chiens d'assistance en ayant des gamelles, des sacs à crottes, des couvertures en laine polaire.
- Respectez la personne avec le chien. Laissez-leur de l'espace. Veillez à ce qu'elle ait de l'intimité, en ne la fixant pas du regard et en ne lui posant pas de questions sur son handicap.

Ne pas

- Ne distrayez pas le chien en le caressant ou en lui parlant.

J'aimerais avoir un chien d'assistance

Si vous pensez qu'un chien d'assistance pourrait vous aider ou aider votre enfant, il est important de comprendre les différents types d'animaux de travail et de décider lequel est le mieux adapté à votre situation, à votre mode de vie et à vos besoins.

Par exemple :

- Vous voulez un chien pour vous tenir compagnie dans les moments difficiles ? Parlez à votre prestataire de soins de santé d'un chien de soutien émotionnel.
- Avez-vous besoin d'un chien pour vous aider à accomplir les tâches quotidiennes de votre foyer ? Pensez à un chien d'assistance.

Comment puis-je obtenir un chien d'assistance en Ontario ?

- Parlez à votre prestataire de soins de santé et demandez-lui de rédiger une lettre indiquant la nécessité médicale d'un chien d'assistance - de nombreux organismes de dressage demandent une recommandation du médecin dans le cadre de leur procédure de demande
- Faites des recherches sur les agences de formation réputées. Assistance Dogs International dispose de listes d'agences de dressage réputées.
<https://assistancedogsinternational.org/resources/member-search/>

La plupart des gens choisissent de travailler avec une agence de formation reconnue comme Canadian Guide Dogs for the Blind ou la Fondation Lions du Canada.

- Contactez l'agence. Une fois que vous aurez trouvé une agence de bonne réputation, vous devrez remplir des formulaires de demande et, en raison de la forte demande d'animaux d'assistance, vous pouvez vous attendre à être placé sur une liste d'attente. Passez les entretiens nécessaires. De nombreux organismes organisent des entretiens à domicile pour déterminer si un chien d'assistance conviendrait à vos besoins et à votre mode de vie.

Suivez les programmes de formation qui vous aideront à apprendre à travailler avec votre animal d'assistance et à en prendre soin - les maîtres-chiens ont eux aussi besoin de formation !

J'ai déjà un chien -- Puis-je le dresser pour qu'il devienne un chien d'assistance ?

Il est préférable que votre chien d'assistance provienne d'une agence réputée. D'autre part, de nombreuses personnes ont leur propre chien et ces chiens sont dits "dressés par leur propriétaire". Ils sont reconnus en Ontario, car la loi exige uniquement une lettre du prestataire de soins expliquant que leur patient souffre d'un handicap et a besoin de leur chien avec lui en permanence. Cependant, ces chiens sont souvent considérés comme étant "en formation" toute leur vie. Tous les chiens ne sont pas de bons chiens d'assistance - même si leur propriétaire est handicapé.

Pour être un chien de service, un chien doit être :

- Ne montrez aucun comportement agressif à tout moment,
- Être formé pour aller aux toilettes sur commande,

- Répondre à toutes les commandes de base
- Être formés pour répondre aux besoins de leur propriétaire en ce qui concerne leur handicap.

La plupart des animaux de compagnie n'ont pas été correctement socialisés en tant que chiots ou exposés à une variété suffisante d'environnements et de stimuli pour être un chien d'assistance. Des organismes de dressage réputés et reconnus élèvent et fournissent leurs propres chiens.

Soyez prudents, car il existe des exemples de :

- Des organisations peu honnêtes qui peuvent dire qu'elles peuvent dresser l'animal de compagnie familial pour plusieurs milliers de dollars, mais en fait elles ne seront pas correctement formées ou enregistrées.
- Ceux qui se disent éleveurs et qui font payer aux gens des sommes ridicules en leur promettant que leurs chiots feront d'excellents chiens d'assistance. Tous les chiens qui sont des animaux de compagnie ne peuvent pas être dressés pour des rôles spécifiques, et ils n'ont pas non plus le tempérament pour jouer ce rôle.

Comprendre les lois de l'Ontario

Si vous envisagez de vous procurer un animal d'assistance, il est important de vous familiariser avec les lois provinciales de l'Ontario, telles que

1. Projet de loi 80, Loi sur les chiens d'assistance de l'Ontario - Loi concernant les droits des personnes de l'Ontario qui utilisent des chiens d'assistance
2. Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (AODA) - une loi stipulant que toute personne qui sert le public doit accueillir les animaux d'assistance

Enregistrement d'un animal d'assistance

Une fois que votre chien d'assistance a été dressé, les organismes de dressage vous donneront des documents ou une carte d'identité pour montrer qu'il est dressé comme animal d'assistance. Toutefois, en Ontario, il n'existe pas de programme d'enregistrement normalisé pour les chiens d'assistance. Cela va probablement changer dans un avenir proche pour faciliter la tâche des maîtres-chiens.

Même si votre chien porte un harnais de service, les restaurants, hôtels et autres prestataires de services peuvent demander une "preuve" que votre chien est un chien de service. Vous pouvez leur montrer une lettre d'un prestataire de soins de santé et leur montrer le certificat de dressage ou la carte d'identité du chien. En vertu du Code des droits de l'homme du Canada, vous n'êtes pas obligé de dire quel est votre handicap.

A propos de ce document

Rédigé par des professionnels de la santé du Centre hospitalier pour [enfants de l'est de l'Ontario \(CHEO\)](#). Nous remercions tout particulièrement les contributeurs suivants pour cet article : Lorraine Douglas, Ottawa Therapy Dogs ; Michèle Taché, Spécialiste du Milieu de l'Enfant, CHEO ; Jill Sullivan Équipe de l'expérience des patients, CHEO ; Virginie Abat-Roy, doctorante en éducation, uOttawa et enseignante spécialisée, CEPEO, chercheuse en études sur le handicap dans l'éducation, l'accessibilité et l'inclusion des maîtres-chiens ; Sarah Pekeles, RSW, CHEO ; Noah Spector, RSW, CHEO.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette brochure sont proposées "telles quelles" et visent uniquement à fournir des informations générales qui complètent, sans les remplacer, les informations fournies par un professionnel de la santé. Contactez toujours un professionnel de la santé qualifié pour obtenir de plus amples informations sur votre situation ou vos circonstances particulières.

Licence Creative Commons

Vous êtes libre de copier et de distribuer ce matériel dans son intégralité à condition que : 1) ce matériel n'est pas utilisé d'une manière qui suggère que nous vous approuvons ou que nous approuvons votre utilisation du matériel, 2) ce matériel n'est pas utilisé à des fins commerciales (non commerciales), 3) ce matériel n'est pas modifié d'une manière quelconque (pas de travaux dérivés). Voir la licence complète à l'adresse <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/>